

Aide à l'inscription à la base des mariages UCGHN

Le principe pour donner l'accès à la consultations de la base des mariages (non filliative) de l'UCGHN est le suivant:

- Vous allez sur le site de l'UCGHN : <http://ucghn.info/>
- Arrivée sur ce site, cliquer sur le bouton "OUVRIR SESSION" à gauche de l'écran.
- Une page d'identification apparaît
- Complétez les champs:
 - CG: 72 , l'autre est votre N° d'adhérent
 - Mot de passe: Vous entrez un mot de passe de votre choix.
- Cliquer sur le bouton "Envoyer"

A partir de ce moment, votre demande d'accès est prise en compte; un message est envoyé aux administrateurs de votre Cercle Généalogique.

Les administrateurs contrôlent vos droits puis valident votre accréditation sur le site; un message vous est alors renvoyé récapitulant les données d'accès et vous informant de la validation de votre accréditation.

Notez bien:

Un système à points est mis en place, celui-ci permet à chaque adhérent 15 consultations hebdomadaires des données.